sgac-cgt

4e congrès

24.25.26 janvier 1979

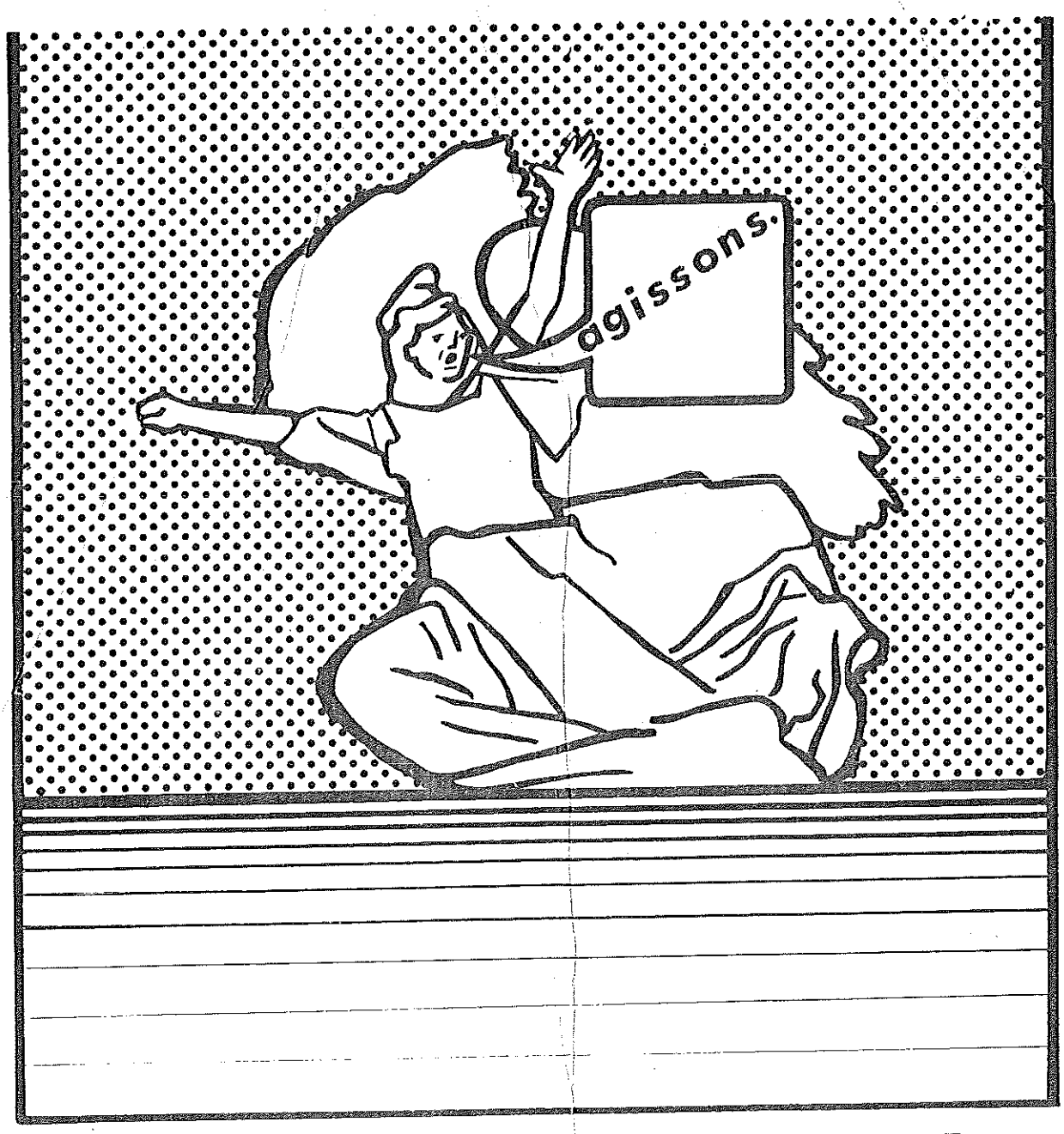

L'ESPOIR SYNDICAL

bulletin d'information du syndicat général CGT des personnels des affaires culturelles

n° 29 avril 1979

C.G.T.

l'outil irremplaçable pour le succès des revendications de toutes les catégories des personnels des affaires culturelles.

sommaire

résolution d'orientation générale

1 - le rôle de la C.G.T. avant, pendant et après les élections législatives de mars 1978 2
2 - la situation économique et sociale qui se détériore exige l'action unie des travailleurs 3

résolution sur l'orientation culturelle

1 - la politique culturelle : une composante indispensable de notre action syndicale 7
2 - l'orientation culturelle du S.G.A.C.-C.G.T. 7
3 - la politique culturelle du pouvoir capitaliste en crise 7-8-9
4 - les conditions d'une politique démocratique de la culture 10

résolution sur les revendications

1 - faire appliquer les engagements de 1968 11
2 - exiger la publication des statuts 10
3 - accélérer l'amélioration des statuts existants 12
4 - lutter contre les déclassements catégoriels 13
5 - obtenir une répartition équitable des primes, indemnités et heures supplémentaires 13
6 - rechercher l'amélioration des conditions de travail .....
7 - faire appliquer les textes de formation professionnelle continue .....
8 - garantir et développer les droits syndicaux 14
9 - obtenir une véritable action sociale et une meilleure gestion des logements de fonction .....
10 - lutter pour mettre fin au recrutement des non-titulaires 15
11 - obtenir le classement en service actif .....
12 - agir pour le respect des textes de la fonction publique et pour une meilleure information dans les services .....
13 - prendre en charge toutes les revendications spécifiques .....

résolution sur l'organisation

1 - l'organisation .....
A.-le syndicat général .....
B.-comment améliorer notre organisation .....
C.-perfectionner le fonctionnement des organismes de direction 16
2 - les finances syndicales 17
3 - la presse et la propagande syndicale 18
4 - l'éducation syndicale .....

Editorial

4e Congrès du SGAC-CGT : des documents pour avancer

Les quatre documents contenus dans ce journal :**orientation, culture, revendications, organisation** sont les textes adoptés démocratiquement, après discussion et amendements, par les délégués du 4e congrès du SGAC-CGT (24, 25, 26 janvier 1979 — Antony).

Premier syndicat de la culture, le SGAC-CGT joue un rôle important dans notre Ministère :

- pour participer à l'élaboration des orientations générales de la CGT et à leur diffusion parmi les personnels des affaires culturelles,
- pour tenir sa place sur les questions de la culture, domaine où nous avons à intervenir de manière privilégiée,
- pour élaborer et défendre les renvendications de tous les personnels, au plan global, au plan du Ministère, au plan des catégories, des établissements et des services, au plan individuel,
- pour améliorer constamment son efficacité dans le Ministère et le fonctionnement démocratique de ses instances élues, pour accroître l'audience des idées de lutte de classes en faisant du SGAC-CGT l'outil de combat de toutes les catégories et l'organisation puissante dont les travailleuses et les travailleurs des affaires culturelles ont besoin.

Ces quatre documents marquent un progrès de la réflexion et de l'activité de notre syndicat. Ils constituent une charte qui s'adresse à tous les syndiqués CGT afin que ceux-ci mettent en application les orientations et les décisions qu'elle comporte durant les deux années qui nous séparent du prochain congrès (1981). Mais cette charte doit être, non seulement le lien de tous les syndiqués, mais aussi l'image que nous donnons de nous-mêmes et de notre travail de syndicalistes dans le Ministère, dans les organisations de la CGT, dans nos relations sur l'extérieur :

Un SGAC-CGT démocratique, vivant, compétent, efficace.

Notre charte est donc aussi un outil de plus pour aller au-devant des salariés de notre Ministère et pour leur demander de nous rejoindre et d'agir pour eux-mêmes et pour tous.

Françoise Bonman

RESOLUTION D'ORIENTATION GENERALE

1. Le rôle de la C.G.T. avant, pendant et après les élections législatives de mars 1978.

Après l'échec des forces de gauche aux élections législatives de mars 1978, le pouvoir et le patronat ont cru pouvoir tabler sur le désespoir des travailleurs pour poursuivre et aggraver leur politique de super-austérité.

C'est dans ce contexte qu'a été lancée l'ouverture sociale tous azimuts avec pour double objectif :

- rechercher parmi les forces syndicales et politiques de gauche un consensus social de gestion de la crise moyennant des adaptations mineures,
- créer les conditions d'un retour à l'isolement de la C.G.T. afin de permettre la mise en œuvre d'une politique de type social-démocrate telle que celle qui est pratiquée en Allemagne Fédérale, en Angleterre et au Portugal avec les conséquences désastreuses qu'elle comporte pour les travailleurs.

Seule de toutes les organisations syndicales, la C.G.T. a dénoncé clairement les objectifs poursuivis par le pouvoir en place et les grands groupes capitalistes. Elle a appelé les travailleurs à ne pas baisser les bras et à lutter pied à pied pour mettre en échec la politique de baisse du pouvoir d'achat, d'inégalités criantes, de chômage massif, de conditions de travail et d'existence empirées et de frustrations de toutes les aspirations nouvelles qui montent dans la société.

L'action résolue des travailleurs, notamment dans les secteurs frappés de plein fouet par la politique de redéploiement industriel, la lutte pour l'augmentation des bas salaires ou la défense des droits acquis ont mis en échec cette vaste opération de mystification à laquelle, il faut bien le constater avec regret, certains responsables syndicaux et des forces politiques de gauche ont participé et participent encore.

C'est forte de cette situation tirée de la conscience de classe, grandie par le combat mené pour l'application et le respect du contenu du Programme Commun, que la C.G.T. entend poursuivre son action afin de créer les conditions d'une union plus solide et sur des bases de classe claires permettant de créer les conditions du vrai changement démocratique.

Les raisons de l'échec de la gauche aux élections de mars 1978 sont incontestablement le fait des divergences de la gauche qui se sont manifestées publiquement en septembre 1977. Ces divergences portaient sur les moyens à mettre en œuvre pour imposer un réel changement de société. La C.G.T., qui ne porte aucune responsabilité dans ces divergences, était néanmoins concernée par celles-ci du fait qu'elles mettaient en cause les bases économiques et sociales de l'union pour laquelle elle a lutté et le Programme Commun de la Gauche qu'elle soutenait seule parmi les centrales syndicales.

La C.G.T., organisation syndicale qui définit son orientation en toute indépendance, a apporté son soutien actif et puissant au Programme Commun parce qu'elle y trouvait par référence à son programme, un ensemble de mesures cohérentes, capables d'affaiblir sérieusement le pouvoir des grands groupes capitalistes et d'imprimer une dynamique sociale économique et démocratique propre à sortir le pays de la crise dans laquelle l'enfonçait et l'enfonce de plus en plus le système capitaliste et par là-même d'ouvrir un chemin nouveau au socialisme.

Face à ces divergences, la C.G.T. devait-elle rester muette ? Non. Devait-elle engager le grand débat qu'elle a mené ? Oui.

L'intérêt des travailleurs étant en cause, il n'était pas possible à la C.G.T. qui a en charge la défense de leurs intérêts de ne pas intervenir afin que les travailleurs se déterminent et agissent pour que les options fondamentales du Programme Commun soient respectées, pour que le seuil des nationalisations prévues et indispensables soit effectivement réalisé.

La C.G.T. a toujours analysé et affirmé que sans les moyens économiques il n'y aurait pas de changement fondamental de politique et, par voie de conséquence, pas de satisfaction durable des revendications des travailleurs.

Les délégués au 4e congrès du S.G.A.C.-C.G.T. considèrent qu'il était du devoir de la C.G.T. d'éclairer les travailleurs sur ce qui était en fait l'enjeu du débat.

"Le changement fondamental de politique en mettant en œuvre les réformes profondes de structures susceptibles de maîtriser les monopoles capitalistes et d'ouvrir la voie au socialisme,
ou l'adaptation de la politique économique du grand capital pour répondre à des impératifs sociaux par trop injustes afin de faire mieux accepter la politique d'austérité aux travailleurs, sans remettre en cause le système capitaliste lui-même".

Mais si la C.G.T. a eu raison de mener ce grand combat avec fermeté et clairvoyance et si **elle ne porte aucune responsabilité dans l'échec de la Gauche,** il est indéniable qu'elle n'a pu et su être suffisamment convaincante pour entraîner la masse des travailleurs à soutenir ses propositions et à agir puissamment pour qu'elles soient prises en considération par tous les partis de gauche, ce qui aurait certainement influé favorablement sur les résultats des élections.

C'est sur le terrain des réformes économiques et des structures indispensables à mettre en œuvre que le débat a butté. Rien d'anormal à cela tant sont complexes ces problèmes et tant était forte l'idée que l'Union était capable de tout résoudre.

Bien que par ses explications la C.G.T. ait pour sa part aidé à l'évaluation du niveau de conscience de classe des travailleurs et fait progresser la connaissance des moyens économiques et réformes de structures qu'il conviendra de mettre en place pour réaliser les changements indis-

pensables, il reste à créer les conditions d'une très large union de toutes les victimes de la politique du grand capital.

Pour ce faire, la C.G.T. doit tout mettre en œuvre pour que les aspirations des travailleurs soient toujours mieux saisies et prises en compte. Elle doit pour cela développer à un niveau jamais égalé l'information, la participation aux décisions, aux orientations et à leur mise en application de tous ses adhérents.

La démocratie syndicale doit, en se perfectionnant constamment, être un des éléments de cette évolution de la prise en charge par les travailleurs de leurs intérêts de classe en partant sans cesse d'une analyse de classe de la société capitaliste.

2. La situation économique et sociale qui se détériore exige l'action unie des travailleurs.

Le monde des travailleurs ne pourra créer les conditions de sa libération de l'exploitation que s'il a pleinement conscience des réformes économiques en liaison étroite avec les réformes politiques qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour assurer le succès de cette libération. Ce n'est qu'instruit de cette nécessité, et bien conscient des moyens indispensables, qu'il pourra ouvrir la voie aux changements réels et durables.

Mais la réalité aujourd'hui, c'est le maintien de la droite au pouvoir avec toutes les conséquences qui en découlent pour les travailleurs d'une part et les devoirs et obligations du mouvement syndical d'autre part.

La nature de la politique de la droite et ses moyens pour tenter de l'imposer aux travailleurs n'ont pas varié. Toutes les analyses faites restent entièrement valables. Les délégués au 4e congrès du S.G.A.C. - C.G.T. considèrent que les travaux du 16e congrès de l'U.G.F.F. et du 40e congrès de la C.G.T. éclairent dans tous les domaines et sous tous ses aspects la politique malfaisante du gouvernement et du patronat. Les orientations et les programmes d'action adoptés par ces congrès doivent être mis en œuvre résolument par tous les militants du S.G.A.C.-C.G.T. pour les parties qui concernent les agents de l'Etat.

C'est en se référant constamment à ces travaux que le S.G.A.C.-C.G.T. sera en mesure de définir correctement sa ligne d'action et de tenir sa place dans la lutte générale pour créer les conditions d'une union claire et solide afin d'aller de l'avant vers les changements qui restent plus que jamais indispensables. Ces changements ne deviendront possibles que si l'action est menée sans concession, en partant toujours des intérêts de classe des agents dont il a la charge.

A — La réalité française aujourd'hui

Le système capitaliste mondial s'enfonce de plus en plus dans une crise que nous avions déjà analysée dans la résolution adoptée lors de notre 2e congrès en novembre 1974, notamment dans le chapitre "le capitalisme au bout de lui-même".
Les événements survenus depuis 4 ans confirment la justesse de cette analyse et seuls de très grands changements sociaux seront de nature à sortir notre pays de cette situation catastrophique pour la nation et toutes les couches non monopolistes. Si, pour promouvoir de tels changements sociaux, il est nécessaire que se réalise l'union de la gauche car c'est elle qui aura la capacité politique de les mettre en œuvre, il est néanmoins indispensable que cette union soit, pour être crédible, capable d'annoncer sans ambiguité les moyens économiques et politiques qui seront mis en application.

L'aggravation de la crise conduit à la politique de super-austérité du 3e gouvernement BARRE qui tente par tous les moyens de faire payer les conséquences de cette crise aux travailleurs alors qu'ils n'en sont pas les responsables. Mais cette politique se heurte dans notre pays à une résistance acharnée de la classe ouvrière. Celle-ci dispose d'organisations syndicales et politiques qui fondent leurs analyses et leur action à partir d'une conception de classe de la société, donnant ainsi aux travailleurs des perspectives claires pour construire une nouvelle société et ne pas subir comme un mal inévitable la politique du pouvoir et du patronat.

Face à cette situation caractéristique de notre pays, qui contrairement à ce qui se passe en Allemagne Fédérale ou en Angleterre où des gouvernements sociaux-démocrates ont réussi jusqu'à présent, pour le plus grand profit des monopoles capitalistes de ces pays, à faire accepter leur politique d'austérité ; toutefois celle-ci rencontre de plus en plus d'hostilité de la part des travailleurs, Giscard d'Estaing et son équipe ne peuvent trouver une issue que dans la rupture de l'union de la gauche et ils cherchent à entraîner non sans certains succès dans leur sillage une fraction de la gauche sous le vocable de **consensus national.**

Force est de constater que ces efforts de la droite au pouvoir, aidée par de puissantes interventions étrangères, ont permis dans un premier temps de diviser la gauche sur le contenu de son programme de gouvernement, ce qui a entraîné son échec aux élections législatives de mars 1978 et dans un deuxième temps, d'associer l'un des protagonistes de l'union de la gauche à sa politique en la personne de Robert FABRE d'une part, et de susciter des convergences avec sa politique de la part du Parti Socialiste, notamment dans le domaine de l'élargissement de l'Europe des neuf et de la supranationalité d'autre part.

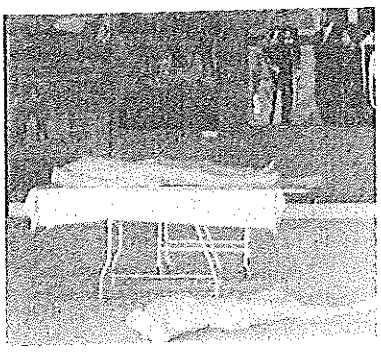

Cette dangereuse orientation de certaines forces de gauche ne pourra être inversée que par l'action des travailleurs pour la défense de leurs revendications.

C'est sur cette lancée que le Président de la République a imaginé au lendemain des élections législatives "l'ouverture sociale". Mais, après dix mois d'expérience, la réalité apparaît brutalement et le masque tombe. Ce sont les licenciements massifs, dans le textile, la construction navale, la sidérurgie, etc... et c'est l'intervention brutale de R. BARRE contre le droit de négociation par les syndicats des salaires dans le secteur privé avec menace de sanctions vis-à-vis des entreprises qui accepteront de donner des augmentations de salaires jugées trop élevées par le gouvernement. En clair, liberté totale des prix pour les industriels mais police pour les salaires : c'est un défi lancé aux organisations syndicales qui doit être relevé et mis en échec. Les luttes de l'été pour la défense de l'emploi, l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment pour les plus bas salaires, ont permis d'ouvrir des perspectives parmi les travailleurs. Dans la Fonction Publique, l'accord salarial 1978 signé par les organisations syndicales réformistes a donné lieu à des remises au point fermes et explicites de la C.G.T., mais il s'avère difficile d'entraîner les travailleurs de l'Etat à des luttes massives pour mettre en échec la politique d'austérité renforcée du pouvoir. Néanmoins les luttes qui ont eu lieu dans de nombreuses administrations démontrent que le potentiel de lutte reste intact et l'on peut espérer une recrudescence de la volonté des fonctionnaires de défendre leur pouvoir d'achat.

Sur ce fond de politique foncièrement anti-sociale, la politique étrangère du gouvernement se caractérise :

- "par une atitude agressive vis à vis des peuples qui luttent pour leur indépendance ou pour mettre fin à des régimes corrompus (interventions contre le Polisario, contre le Frolinat au Tchad et au Zaïre en y envoyant les troupes du Colonel Erulin, tortionnaire de la guerre d'Algérie)".

- "par la mise en cause de l'indépendance nationale en intégrant de plus en plus la France dans la mouvance des Etats-Unis et de l'Allemagne Fédérale et qui entraîne la liquidation de pans entiers de notre économie".

B — **La réorganisation du Ministère de la Culture**

A la lumière de cette situation générale d'une part et de la situation de la Fonction Publique d'autre part, le S.G.A.C.-C.G.T. doit analyser toutes les conséquences qui en découlent pour son activité et son orientation spécifiques.

Après la formation du 3e gouvernement BARRE, des modifications de structures ont été mises en œuvre dans l'appareil d'Etat. Leurs buts est de toujours mieux adapter ces structures aux besoins des monopoles capitalistes et à leur redéploiement international, au détriment des intérêts fondamentaux de la France.

La création d'une part du Ministère de la Culture et de la Communication et d'autre part du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie répondent à ces objectifs et les analyses de la Commission Administrative des 8 et 9 juin 1978 se révèlent exactes à savoir "que ces modifications de structures de l'appareil d'Etat correspondent à des orientations politiques précises qui tendent d'une part à toujours plus adapter les services de l'Etat aux intérêts des Monopoles Capitalistes et d'autre part à mieux maîtriser tout l'appareil idéologique et culturel".

Les délégués au 4e congrès du S.G.A.C.-C.G.T. font confiance à la Fédération C.G.T. de l'Equipement et à ses syndicats pour intégrer dans leurs objectifs les revendications des personnels de la Direction de l'Architecture et des Unités Pédagogiques d'Architecture qui ont été regroupées dans le nouveau Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et pour mettre en échec les orientations néfastes pour le pays que recouvre ce regroupement.

Pour ce qui est du Ministère de la Culture et de la Communication, il est clair que l'orientation du pouvoir, si elle n'est pas nouvelle dans ses objectifs : maîtriser toujours plus l'appareil idéologique et culturel compte tenu de l'importance du combat de classe qui se mène à ce niveau, revêt néanmoins une aggravation sans précédent.

La désignation de M. LECAT comme titulaire de ce poste ministériel est à lui seul un symbole. Il fut chargé en 1974 par le Président de la République de la réforme de l'O.R.T.F. avec les résultats que l'on connaît, à la tête de la SOFIRAD tirant les ficelles de toutes la réorganisation des directions des chaînes de télévision, de radio ou de la presse écrite. Il a, dès sa nomination, présidé à la mise en place de nouvelles directions, chez HACHETTE, à l'A.F.P., de Radio Montecarlo, au journal l'Aurore, après le Figaro, France-Soir et le Parisien Libéré, parachevant ainsi la mise en place de l'encadrement idéologique du pays.

Ce Ministre qui se dit Ministre de la Culture et de la Communication n'est en fait que le Ministre de l'encadrement de la culture et de l'information. Il ne répugne pas à avoir recours à la censure si par inadvertance le système capitaliste peut apparaître haïssable à des millions de jeunes au travers de leurs délégués au XIe Festival mondial de la jeunesse à CUBA en faisant interdire la diffusion du film de F. CASSENTI et R. DEBRAY pourtant programmé sur la 2e chaîne.

Tous les démocrates et tous les travailleurs, et ceux du Ministère de la Culture et de la Communication, se doivent de dénoncer cette atteinte grave à la liberté de création et d'expression qui, si elle n'était pas mise en échec, comporterait des risques de fascisation.

Certes, sous la pression des luttes populaires, le pouvoir a été contraint de céder sur le droit de réponse des partis d'opposition après les déclarations et communication du gouvernement. Toutefois, ce droit n'est pas encore reconnu aux grandes centrales syndicales et la C.G.T. subit dans ce domaine des discriminations particulièrement scandaleuses, quand ses prises de positions ne sont pas systématiquement déformées.

C — **Faire reculer le pouvoir à partir de nos revendications**

Conscients de la situation nouvelle créée par l'échec de la gauche d'une part et de la poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité du pouvoir en place d'autre part, les délégués au 4e congrès du S.G.A.C.-C.G.T. invitent tous les adhérents du Syndicat et tous les personnels du Ministère de la Culture et de la Communication à tirer toutes les leçons de cette expérience douloureuse, à se mobiliser et à participer à toutes les luttes que la C.G.T. engagera à tous les niveaux :

- Pour la défense et la revalorisation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites,
- Contre la politique de super-austérité et de régression sociale,
- Pour la garantie d'emploi à tous les agents de l'Etat par la titularisation des auxiliaires, contractuels et vacataires,
- Pour l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et du cadre de vie,
- Pour la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale, grande conquête des travailleurs et gravement mise en cause par les décisions du gouvernement et la volonté du C.N.P.F. de la démanteler,
- Pour la défense et l'extension des libertés syndicales, politiques et individuelles, gravement mises en cause au Ministère de la Culture et de la Communication comme dans tout le pays,
- Pour le droit à l'infoirmation réellement libre, indépendante et diversifiée tenant compte des courants de pensée du peuple français et respectant concrètement le pluralisme,
- Pour la défense et la sauvegarde de l'indépendance nationale, la solidarité avec toutes les forces progressistes du monde en lutte contre l'impérialisme, contre ses interventions et complots dressés contre l'indépendance et la liberté des peuples,
- Pour une culture démocratique ouverte à tous et permettant l'épanouissement complet de chaque individu,
- Pour imposer la satisfaction des revendications des personnels de la Culture et de la Communication dont le contentieux s'aggrave d'année en année.

D — **Développer toujours plus la pratique de la démocratie**

Pour mener à bien toutes ces activités, le S.G.A.C.-C.G.T. et ses militants doivent patiemment et avec persévérance :

- Améliorer le fonctionnement et l'organisation du syndicat,
- Veiller à mettre toujours mieux en pratique la démocratie syndicale tout en écartant les deux défauts qui sont apparus au sein de la C.G.T. :

L'hésitation à poser les problèmes de fond et à engager le débat, hésitation découlant d'une fausse conception de l'indépendance syndicale qui va parfois jusqu'à lui substituer une sorte de neutralisme à la "Ponce-Pilate".

L'étroitesse sectaire qui n'admet pas d'avis contraire dans la C.G.T. ou bien qui conteste le droit statutaire aux militants et dirigeants d'avoir, en dehors de l'organisation syndicale, l'activité, les responsabilités politiques de leur choix, y compris au niveau de l'expression publique.

Notre syndicat, qui a lancé la discussion démocratique dès le lendemain de la rupture de la gauche, a enregistré un certain retard des sections syndicales à se saisir des diverses prises de position, de celles de la Confédération comme de celles des organismes élus du S.G.A.C.-C.G.T. Si hésitation il y a eu parfois, les débats qui ont eu lieu se sont menés dans la fraternité, dans le respect de toutes les opinions. C'est là un acquis fondamental qui doit nous permettre d'avancer encore pour faire un fort S.G.A.C.-C.G.T. où chacun puisse se reconnaître.

Le renforcement de la C.G.T. et de ses syndicats ne doit pas être conçu comme une question de chapelle ou de club, mais comme le moyen indispensable et nécessaire de promouvoir les conditions du succès des revendications d'une part, d'ouvrir les réelles perspectives du changement fondamental d'autre part, qui reste plus que jamais à l'ordre du jour, en créant de meilleures conditions de l'union sur des bases claires.

Les délégués au 4e congrès du S.G.A.C.-C.G.T. considèrent que c'est en mettant résolument en œuvre toutes ces dispositions que les personnels adhèreront toujours plus nombreux à la C.G.T. car ils comprendront pleinement le sens de la devise **"plus forte la C.G.T. - plus grands les succès".**

E — **Tout faire pour une réelle unité d'action**

Sur le terrain de l'unité d'action avec les autres organisations syndicales du Ministère, deux tendances opposées se sont manifestées depuis le 3e congrès.

La première, ce sont les réticences ou refus quasi-systématique à l'unité d'action de la part de la C.F.D.T., de la F.E.N. et de F.O., la deuxième, c'est la quasi unanimité d'analyses, sauf à l'heure actuelle dans les Musées de France, sur les revendications des personnels et dans les votes exprimés dans les organismes paritaires contre les projets présentés ou les modifications de structures imposées.
Cette constatation fait apparaître clairement que les refus de l'unité d'action de la part de ces organisations sur des revendications pourtant communes sont plus d'origine politique que syndicale, même s'il est incontestable qu'il y a des divergences syndicales sur les moyens à mettre en œuvre pour contraindre le gouvernement et notre administration à satisfaire les revendications des personnels.

Les délégués au 4e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T., conscients de cette situation, considèrent que le devoir impératif des syndicats est de faire taire leurs divergences et d'organiser ensemble la riposte des travailleurs pour mettre en échec la politique autoritaire et anti-sociale du Pouvoir. Faute de le faire, l'ensemble du mouvement syndical de la Culture risque de se déconsidérer aux yeux des travailleurs et de les entraîner dans une position d'attentisme et de résignation lourde de conséquences.

Ils mandatent donc la nouvelle direction élue pour tout mettre en œuvre afin d'écarter les obstacles à l'unité d'action qui sont d'origine politique et pour faire en sorte que seuls les revendications et les intérêts des personnels soient pris en considération.; En outre, ils souhaitent que les dirigeants des autres organisations comprennent qu'il s'agit là de la volonté de tous les militants et adhérents du S.G.A.C.-C.G.T. et qu'ils ne considèrent pas cet appel à l'unité d'action comme une manœuvre subalterne de la direction du S.G.A.C.-C.G.T.

Certes, pour le S.G.A.C.-C.G.T. l'unité d'action doit reposer sur des bases claires de défense ferme et résolue des intérêts des personnels et d'eux seuls et à partir d'objectifs de lutte de classe et de masse.

Cette volonté d'union ne doit se traduire pour aucune organisation, par une perte ou une aliénation de son droit à faire connaître son opinion et ses propositions aux personnels sur toutes les revendications et la tactique des luttes. L'information et le débat sont les meilleurs atouts, s'ils sont dépourvus d'une polémique stérile, pour permettre aux travailleurs de se déterminer et engager la lutte en toute connaissance de cause.

Les délégués au 4e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. sont convaincus que si toutes les dispositions et orientations qui précèdent sont mises concrètement en application, alors seront créées les conditions d'un essor de l'activité syndicale dans notre Ministère et du renforcement de la C.G.T. pour le plus grand profit des personnels.

Ils invitent donc tous les adhérents à s'emparer des résolutions adoptées par les délégués, à les faire connaître et discuter par tous les agents afin de les entraîner à participer à la grande tâche de la reconstruction de l'union. Cette union devra reposer sur des bases claires afin d'avancer vers le changement de société souhaité par les travailleurs ouvrant la voie à une démocratie sociale, économique et politique qui se donnera les moyens de mettre un terme à l'injustice, aux inégalités et à l'oppression, en assurant aux travailleurs la plénitude de leurs droits dans la cité et dans tous les domaines de la vie du pays.

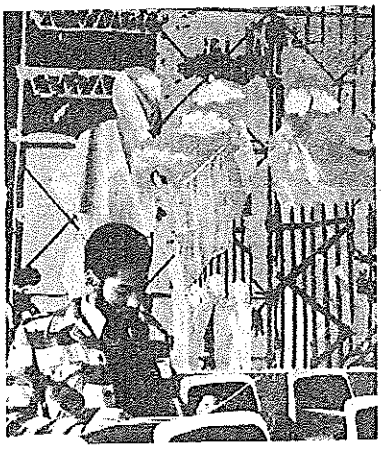

RESOLUTION SUR L'ORIENTATION CULTURELLE

1. La politique culturelle : une composante indissociable de notre action syndicale.

Les questions de politique culturelle tiennent une place importante dans l'activité de notre Syndicat National.

De nombreux faits en témoignent : interventions dans les congrès confédéraux, prises de position sur les problèmes les plus importants, par exemple lors de notre conférence de presse de mars 1978, actions revendicatives, telle l'action contre la réforme de l'enseignement de l'architecture, contacts avec les groupes parlementaires sur le budget ou à l'occasion de débats comme ceux sur la loi-programme des musées ou la loi d'archives.

Les délégués au 4e congrès considèrent que le S.G.A.C.-C.G.T. doit assumer sa responsabilité particulière qui tient au fait que les personnels du Ministère de la Culture vivent quotidiennement et dans son intégralité l'application de la politique culturelle réactionnaire du pouvoir : ils sont donc bien placés pour la dénoncer et s'y opposer.

Chargés en tant que fonctionnaires d'assurer la bonne marche d'un service public, notre rôle de syndicalistes C.G.T. est de le défendre contre les atteintes que lui fait subir le pouvoir et contre le détournement qu'il en fait au niveau de la bataille des idées et de sa propagande.

La bataille pour le droit à la culture est l'affaire de tous : notre responsabilité se situe donc dans le cadre de la politique culturelle de la C.G.T. toute entière. Notre action doit être conçue, à partir de notre place dans le combat de classe, comme un apport à cette politique dont la Confédération a dit : "la C.G.T. se doit pour être ce qu'elle est, d'avoir une politique et une action culturelle indépendante. Elle ne peut déléguer ni ce soin ni cette autorité à personne d'autre".

2. L'orientation culturelle du S.G.A.C.-C.G.T.

La conception de la culture définie dans les résolutions de nos 2e et 3e congrès se situe dans la ligne de l'analyse collective menée par la Confédération pour définir le grand dessein culturel original de la C.G.T., organisation démocratique de classe et de masse.

Plusieurs éléments peuvent la caractériser, sans en épuiser le contenu :

- pour nous, la culture doit être globale, non parcellisée et non réduite à ses seuls aspects artistiques.
- la lutte pour le droit à la culture se nourrit de l'activité générale de la C.G.T. en même temps qu'elle la stimule : l'exigence culturelle ne peut donc se poser en soi indépendamment de l'exigence de bien-être et de démocratie.
- En matière de création, notre attachement à la liberté est fondamental, non pas par opportunisme, mais parce que toute limitation de cette liberté est une amputation de la culture, une hypothèque sur l'avenir et un manque de confiance dans l'évolution culturelle des masses.

Dans le cadre de cette orientation, les délégués au 4e congrès estiment que le rôle de notre syndicat est de contribuer à développer l'activité culturelle de la C.G.T., plus particulièrement dans les secteurs relevant de notre champ de syndicalisation.

3. La politique culturelle du pouvoir capitaliste en crise.

L'aggravation de la crise du système capitaliste, le durcissement du combat de classe qui en résulte, ont rendu plus aiguës encore les caractéristiques de la conception et de la politique culturelle du pouvoir telles qu'elles ont été dénoncées lors du 3e congrès.

A — **Une politique culturelle de pénurie**

Confronté à sa faillite économique et sociale, le pouvoir, pour préserver les profits des monopoles, cherche à liquider tout ce qu'il juge non rentable. Le budget de la culture stagne d'année en année autour de 0,5 % du budget total, loin du minimum nécessaire à la mise en œuvre d'une politique culturelle cohérente.

Plusieurs moyens sont utilisés pour tenter de masquer la réalité : **la rotation de la pénurie** par laquelle les crédits alloués à un secteur sont retirés à d'autres, **le transfert des charges sur les collectivités locales** qui va en s'aggravant et entraîne des situations de rupture comme dans l'enseignement artistique avec des fermetures d'écoles, **le recours systématique au bénévolat** devenu véritable moyen de fonctionnement du service dans les fouilles archéologiques, **la désinformation entretenue par le Ministère** qui refuse de mettre en place et de développer des instruments scientifiques d'analyse des données du patrimoine.

Parallèlement, la recherche de la rentabilité et du profit conduit à mettre le patrimoine au service des intérêts privés au détriment de la collectivité : animation des Monuments Historiques par des associations privées, orientation de l'action du Centre Georges Pompidou comme point d'appui du marché des œuvres d'art, détournement des missions des ateliers des manufactures au service de certaines entreprises, plus grave encore est le renforcement de la main-mise des intérêts monopolistiques de la construction sur l'architecture, par le biais de la restructuration des services.

B — **La restructuration de l'architecture**

Les délégués du 4e congrès approuvent l'analyse faite par la Commission Administrative du S.G.A.C.-C.G.T. les 8 et 9 juin 1978 sur la restructuration de la Direction de l'Architecture.

Il s'agit là d'une décision politique prise au plus haut niveau qui s'inscrit dans un processus marqué par la réforme de la gestion des Bâtiments Civils en 1976, la réforme de la profession d'architecte analysée par notre 3e congrès, puis par celle de l'enseignement de l'architecture.

S'il est illusoire de penser que la seule réaction des personnels des services concernés aurait pu arrêter le Conseil des Ministres dans une affaire qui met en jeu d'énormes profits du grand capital, il est évident qu'elle ne nous laisse pas indifférent.
En effet, la mise de l'Architecture sous la coupe des intérêts privés et la suppression de cette direction met en péril la mission de service public de protection du patrimoine monumental : procédures de classement rendues plus difficiles, perte de toute efficacité du contrôle des permis de construire par les architectes des Bâtiments de France, séparation de la protection du monument et de la gestion de ses abords ainsi que des secteurs sauvegardés, etc.

Les délégués au 4e congrès estiment qu'une lutte vigoureuse pour la défense du patrimoine doit être menée en liaison avec la lutte plus large pour la défense du cadre de vie de la population, mis en péril par la politique du grand capital. Dépassant largement le cadre revendicatif du personnel, il s'agit d'une question au cœur de la lutte politique pour une société démocratique.

C — **Une politique culturelle marquée par la ségrégation sociale**

Au service d'une classe que la concentration capitaliste, accélérée par la crise, rend de plus en plus étroite, le pouvoir ne peut concevoir la culture que comme une affaire d'élite et un privilège : la bourgeoisie dresse des cloisons entre les diverses composantes de la culture pour en faire un moyen de ségrégation sociale.

La mise en place de la réforme Haby organise, d'une façon encore plus structurée, la sélection dans l'enseignement qui frappe en priorité les enfants des travailleurs de plus en plus tôt.
Le plus grand nombre est exclu de la formation générale. La perspective du chômage à la sortie de l'école crée chez les jeunes une coupure avec le contenu de l'enseignement qui apparaît vide de sens : par sa politique anti-sociale et par la destruction du système éducatif qui en résulte, le pouvoir crée les conditions d'une poursuite de l'aliénation culturelle.

Le Ministère s'oriente de plus en plus vers une politique de hiérarchisation des activités culturelles et d'opérations de prestige ne répondant pas aux exigences de la population.
A l'entendre, seul le patrimoine serait porteur de valeur et constituerait la partie raisonnable, intelligible de la culture face aux créateurs et aux animateurs chargés de tous les maux.
En fait, le refus de crédit de fonctionnement revient à refuser l'accès pour tous à ce patrimoine.

D — **La politique du patrimoine**

La loi-programme des musées ne saurait masquer les mauvaises conditions de conservation du patrimoine. Aucune garantie n'est donnée sur le vote chaque année des crédits inscrits, ni sur le non-détournement de ces crédits pour d'autres actions.

Concentrés sur quelques musées de la région parisienne, ces crédits laissent entier le problème des musées de province dont on ne peut même pas faire un inventaire précis des collections faute de moyen. L'absence totale de crédits de fonctionnement empêche une protection efficace, on l'a vu à Versailles, et empêche les musées de mener une politique active d'accès à la culture de la population.

La mise en place d'une **direction du patrimoine** n'a pour but que de recréer un cadre administratif pour le service des Monuments Historiques ; on voit mal ce qu'y gagneront les services de l'Inventaire et des Fouilles qui doivent subir le spectacle d'une disparition, par vol ou destruction, du patrimoine, dans une proportion bien plus grande que ce que leurs moyens leur permettent d'inventorier ou de découvrir.

Parallèlement, on voit se développer une mauvaise utilisation des corps spécialisés que l'on voudrait confiner dans des tâches administratives sous le prétexte que la recherche relève du C.N.R.S. Or, dans le même temps le pouvoir essaye de démanteler cet organisme. Face à une politique aussi désastreuse et contre laquelle les travailleurs du C.N.R.S. se battent énergiquement, le S.G.A.C.-C.G.T. réaffirme la nécessité du développement d'un secteur recherche spécifique dont la particularité se doit d'être étroitement liée aux tâches de protection du Patrimoine.

De la même façon dans **les Archives,** le travail d'inventaire ne peut suivre l'accroissement considérable des collections ; une telle carence est dénoncée par les chercheurs qui se voient interdire de fait des pans entiers de documentation. Le vote d'une loi, s'il a l'avantage de donner une définition juridique plus moderne de la notion d'archive, ne modifie rien aux conditions d'exercice de la mission de cette direction.

L'Institut de la restauration, sous couvert de protection des métiers d'art, semble avoir pour but de faciliter encore l'interprétation entre les intérêts privés et les manufactures nationales d'art, celles-ci devenant le support de toutes les actions de recherche et de formation nécessaires mais non rentables pour le privé.

La nature juridique choisie pour l'Institut est celle d'une association Loi 1901, ce qui lui permet d'échapper à tout contrôle. Le S.G.A.C.-C.G.T. estime que cet établissement doit devenir un service public administratif, dépendant du service de la création artistique ; la prise en charge par l'Etat d'une politique de développement des métiers d'art est en effet une nécessité, ceux-ci devant être considérés comme un élément du patrimoine culturel à conserver sans souci exclusif de rentabilité.

D'autres cloisons sont renforcées : les chartes culturelles et le F.I.C. permettent au pouvoir d'exercer un choix politique dans la répartition des moyens, toute politique d'ensemble de la lecture a été rendue impossible avec la séparation étanche entre lecture publique, bibliothèques d'étude et bibliothèques universitaires.

Certaines opérations ont été lancées à grand bruit, mais l'expérience montre que le pouvoir ne leur donne même pas les moyens de vivre : en arguant parfois des besoins de la Province, le gouvernement refuse de donner au Centre Beaubourg les moyens de recevoir son public et de développer ses activités, tout en continuant par ailleurs, à refuser à la province la satisfaction de ses besoins immédiats. La volonté, partiellement mise en échec, de faire passer les maisons de la culture au Ministère de la Jeunesse et des Sports s'inscrit dans la tentative de contrôler et limiter leurs activités, tentative que nous dénoncions lors du 3e congrès.

E — **Le centre Georges Pompidou**

L'ouverture du centre a été pour le pouvoir l'occasion de développer sa propagande en le présentant comme une opération de prestige capable à elle seule de modifier les conditions de la diffusion culturelle dans le pays, tout en s'abstenant de donner au centre un statut clair, garantissant notamment l'emploi du personnel. Il s'inscrivait aussi dans le cadre de la volonté de remettre en cause le service public et d'en faire, à certaines occasions, un outil de propagande.

Cette volonté a été mise en échec par le maintien de la B.P.I. en tant que service public et par les garanties obtenues pour le Musée d'Art Moderne.

L'existence de Beaubourg ne peut ni régler les problèmes de la décentralisation ni justifier le refus de l'Etat d'assumer ses responsabilités en ce domaine. De plus une "centrale de la décentralisation" pour reprendre l'expression creuse de Michel GUY paraît plus être la marque d'une tentative de récupération et de dirigisme qu'une réponse aux revendications des régions pour les moyens d'une plus grande autonomie de création et de diffusion.
Toutefois, Beaubourg est devenu un élément essentiel de la vie culturelle, dépassant largement dans son succès de fréquentation les prévisions du pouvoir. Ce phénomène souligne la demande d'un public à son besoin culturel.

Sa mission de diffusion et d'animation est fortement entravée par la limitation dans le recrutement du personnel et par l'utilisation systématique du personnel vacataire, y compris sur des postes à caractère permanent. L'accueil du public se fait dans des conditions de plus en plus précaires faute de moyens et la direction tente d'imposer son autoritarisme dans les réalisations du centre.

Les délégués au 4e congrès considèrent comme indispensable d'imposer au pouvoir un fonctionnement du centre lui permettant de remplir ses missions.

F — **La culture dans la bataille des idées**

Dans le domaine de la culture comme ailleurs la crise, en révélant les limites historiques du capitalisme, met le pouvoir sur la défensive.

Forcé de tenir compte des aspirations nouvelles à la culture de larges couches sociales, et notamment des travailleurs, le pouvoir cherche à les dénaturer pour faire de la culture un support, dans la bataille idéologique, de sa politique rétrograde.

Les moyens de diffusion déversent un produit standardisé, sécurisant, dont toute incitation à la réflexion est absente pour mieux lui permettre de remplir sa fonction de bourrage de crâne.
Les intellectuels prenant de plus en plus conscience de la convergence de leurs intérêts avec ceux des travailleurs, le pouvoir, pour retarder cette prise de conscience, cherche à isoler la culture du mouvement social.

La recherche est le plus souvent bannie : les créateurs sont mis en accusation au nom du goût supposé du grand public pour mieux creuser l'écart entre les intellectuels et la population.

G — **L'enseignement artistique**

Dans ce contexte a lieu à l'heure actuelle une mise en cause violente de l'enseignement artistique et de ceux qui l'assurent. Le but recherché est de revenir sur les acquis de mai 1968 en caricaturant la réforme mise en place. En fait, la réforme de 1968 a servi d'alibi idéologique au pouvoir qui n'a pas donné les moyens budgétaires correspondants.

Les enseignants, par leur travail de création et de recherches personnelles, nourrissent leur enseignement. Le travail pédagogique stimule cette recherche. Mais aucune politique cohérente et novatrice n'ayant été conçue, cette richesse potentielle est gaspillée.
Le Ministère de la Culture, loin d'investir dans la diversité créative des enseignants, la traduit en termes de contradiction pédagogique. Il entretient des pratiques d'improvisation dans le contenu des enseignements, de confusion et d'insécurité pour les enseignants et les étudiants.

Les écoles d'art sont actuellement des lieux qui fonctionnent à l'envers et contre elles-mêmes. Elles se ferment chaque année davantage physiquement et moralement. Il conviendrait au contraire de favoriser les rencontres, les communications et les échanges à l'intérieur des établissements comme à l'extérieur pour permettre les contacts avec les artistes et la vie culturelle locale, pour préparer les étudiants à la réalité de leur future pratique sociale et professionnelle.

La C.G.T. réclame une véritable démocratisation de l'enseignement et le décloisonnement de tous les systèmes éducatifs pour que chacun puisse avoir la possibilité d'accéder réellement, et non théoriquement, à un enseignement d'expression plastique.

La vie artistique, culturelle et scientifique a besoin de liberté, d'indépendance et de pluralisme. Ce qu'on constate chaque jour c'est que l'enseignement artistique a besoin de crédits, de matériel, de postes, d'un statut véritable, de relations et d'équivalences avec l'Université, de débouchés pour les étudiants.
Le chantage à la subvention est un moyen privilégié de contrôle idéologique, relayé chaque fois que nécessaire par la censure : fermetures arbitraires de centres culturels, censure pure et simple à la télévision.

La mise en place du Ministère de la Culture et de la Communication, analysée dans la résolution d'orientation générale, vient parachever l'organisation par le pouvoir de son appareil de propagande.

A l'opposé des revendications pour une régionalisation de la politique culturelle, la mise en place de directeurs régionaux sanctionne le contrôle de la technocratie administrative sur les disciplines scientifiques et culturelles et constitue une mise au pas de la province par rapport au centre de décision constitué par le Cabinet et l'Administration générale à Paris.

4. Les conditions d'une politique démocratique de la culture.

Les délégués au 4e congrès condamnent la politique culturelle actuelle tant dans ses insuffisances budgétaires que dans son dirigisme et ses atteintes aux libertés.

Ils invitent les personnels à se mobiliser et à lutter pour obtenir un budget de la culture correspondant aux besoins du pays.

La lutte pour un budget de la culture égal au moins è 1 % du budget global reste actuelle. Toutefois, même un tel budget ne suffirait pas à créer les conditions d'une véritable politique démocratique de la culture.

Celle-ci est conditionnée par l'amélioration des conditions de travail et la réduction de sa durée, par l'augmentation du pouvoir d'achat, par l'amélioration des conditions de vie et la démocratisation de la vie publique, par la réforme démocratique de l'enseignement, par la garantie de la liberté d'expression et de création, par une réelle décentralisation qui permette la participation démocratique de tous à l'élaboration de la politique culturelle.

Les délégués au 4e congrès invitent les militants et adhérents et tous les personnels de leurs secteurs d'activité à mener le combat pour la satisfaction de leurs revendications et pour imposer une véritable émancipation des travailleurs qui suppose que soient remplies les conditions développées dans nos résolutions d'orientation et de revendications.

Les délégués au 4e congrès, hostiles à tout dirigisme et à tout cloisonnement de la culture, estiment qu'une véritable culture démocratique, liée aux transformations nécessaires de la société dans le sens du socialisme, devrait être mise en œuvre en associant l'Etat, les collectivités locales, les associations culturelles de toutes natures et les grandes centrales syndicales représentatives.

La coordination de ces divers partenaires, le respect des responsabilités de chacun, la liaison entre les différentes composantes d'une culture globale pourraient être assurée, le plus efficacement à nos yeux, par un grand Ministère de la Culture, dont le rôle ne serait pas d'exercer un contrôle tatillon sur les activités à tous les niveaux mais de veiller à ce que toutes les demandes culturelles soient assurées partout et pour tous dans le cadre d'une action décentralisée et non confisquées au profit d'une minorité ou sélectionnées sur des bases anti-démocratiques.

Les délégués au 4e congrès mandatent la direction élue pour améliorer les conditions d'élaboration collective des analyses de politique culturelle dans notre syndicat. A partir de sa conception de la culture le S.G.A.C.-C.G.T. doit participer à la bataille idéologique en apportant aux personnels, et plus largement au public, son analyse sur la nature des missions culturelles de nos services.

Il doit également, à partir de son expérience notamment en matière de patrimoine, d'enseignement artistique et des autres secteurs où nous représentons la C.G.T., participer à l'enrichissement de la politique culturelle de la Confédération et tenir ainsi sa place dans le combat de classe pour l'émancipation des travailleurs.

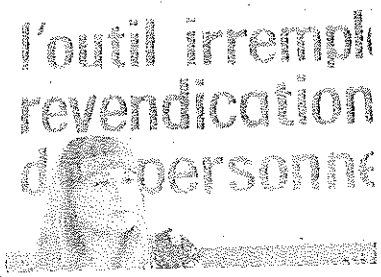

RESOLUTION SUR LES REVENDICATIONS

Le S.G.A.C.-C.G.T. défend les intérêts professionnels des agents du Ministère de la Culture, qu'ils soient matériels ou moraux.

C'est ainsi que notre syndicat s'insère pleinement dans les différents niveaux de la lutte syndicale dont le but est de limiter par l'action l'exploitation dont les travailleurs sont l'objet et à terme de la supprimer. Il est l'outil des revendications de portée générale, des revendications spécifiques au Ministère, des revendications particulières à une catégorie d'agents, des revendications sectorielles et organise aussi la défense des cas individuels.

Le S.G.A.C.-C.G.T. prend donc en charge les revendications des organismes supérieurs de la C.G.T. à qui il apporte sa contribution au moment des congrès et dans les diverses instances élues.

Le S.G.A.C.-C.G.T. fait siennes les revendications déterminées :

- par le 40e congrès de la C.G.T. (26 novembre - 1er décembre 1978) concernant toutes les questions générales des salariés,
- par le 16e congrès de l'UNION GENERALE DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES-C.G.T. (20-24 juin 1978) relatif à la Fonction Publique,
- par le congrès de la FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE - C.G.T. (2-4 juin 1976) coordonnant les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la culture,
- par le 6e congrès de l'UNION GENERALE DES INGENIEURS, CADRES ET TECHNICIENS-C.G.T. (18-20 juin 1976), organisme de la C.G.T. regroupant les ingénieurs, cadres et techniciens, premier syndicat de cadres de France.

Les délégués au 4e congrès du S.G.A.C.-C.G.T. approuvent l'ensemble de ces 4 chartes revendicatives qui doivent constamment être mises en pratique parmi les personnels du Ministère de la Culture, car elles constituent le fond des positions de lutte de classe de la C.G.T.

C'est au plan du Ministère de la Culture que notre syndicat se doit d'élaborer par lui-même l'ensemble des revendications et de les faire aboutir. Des luttes ont été menées sans relâche dans les diverses sections syndicales et au plan ministériel. Des reculs ont été imposés permettant des succès qui cependant restent très partiels. Dans tous les cas, nous nous sommes souvent durement heurtés avec une Administration figée, rétrograde, autoritaire. Le Gouvernement ne se donne pas les moyens de régler le lourd contentieux des Affaires Culturelles : la culture fait partie des domaines sacrifiés par les monopole capitalistes.

En conséquence, les grands problèmes ne font que s'aggraver, la caractéristique générale étant la non-reconnaissance des métiers spécifiques exercés aux Affaires Culturelles. En plus du déclassement généralisé des fonctionnaires, les agents du Ministère de la Culture sont victimes d'un déclassement supplémentaire spécifique qui existe depuis 1959, date de création du Ministère.

Les délégués au 4e congrès du S.G.A.C.-C.G.T. adoptent la charte revendicative suivante :

1. Faire appliquer les engagements de 1968.

Le respect et l'application intégrale de tous les points inclus dans les relevés de conclusions des négociations de mai 1968 menées au Ministère des Affaires Culturelles.

2. Exiger la publication des statuts.

La lutte pour des statuts particuliers fait partie des orientations prioritaires du Syndicat. Bien qu'il s'agisse là de revendications très techniques et qui demandent de longues négociations sur plusieurs années du seul fait de l'Administration, le S.G.A.C.-C.G.T. met tout en œuvre pour l'obtention de ces textes. En effet, la publication d'un statut permet la reconnaissance des qualifications exercées, détermine clairement les fonctions à remplir, fixe le salaire et sa progression selon l'ancienneté, permet la promotion. C'est pourquoi les revendications statutaires sont primordiales pour tous les agents du Ministère de la Culture, d'autant que la sortie de ces textes permettrait de valoriser pour la première fois correctement les métiers spécifiques du Ministère.

A — **Statut de surveillance et de gardiennage**

Deux statuts sont prêts, celui des gardiens de musées (1970) et celui des magasiniers d'archives (1975). Avec le 3e statut à moderniser, celui des gardiens des Monuments Historiques et des surveillants militaires (1959) et le 4e statut celui des surveillants des établissements d'enseignement (1968), le S.G.A.C.-C.G.T. a avancé l'idée d'un statut commun de la surveillance et du gardiennage, sauvegardant les spécialisations : Musées, Archives, Monuments, Enseignement. Devant la logique de cette revendication, l'Administration a opposé un stratagème visant à intégrer purement et simplement les gardiens dans le corps interministériel des ouvriers professionnels, par de simples arrêtés. Notre revendication reste entièrement valable :

- suppression de la catégorie D,
- début de carrière au groupe III (début de la catégorie C),
- maîtrise en catégorie B.

B — **Statut des personnels techniques des Bâtiments de France**

Un texte a été transmis en août 1978 au Conseil d'Etat. Il prévoit la création de 3 corps :

- les contrôleurs des travaux des Bâtiments en catégorie A,
- les techniciens des Bâtiments en catégorie B,
- les adjoints-techniques des Bâtiments en catégorie C.

Cependant, ce projet a été unilatéralement modifié par le Ministère par rapport aux élaborations précédentes, ce qui a pour résultat de laisser sans amélioration le sort de 95 % des agents techniques de l'Architecture. C'est pourquoi nous exigeons le retour au projet de 1976.

C — **Statut des personnels techniques de laboratoire :**

Soumis au C.T.P.M. du 3 février 1976, ce texte, dont la rédaction est achevée, a été transmis aux Ministères des Finances et de la Fonction Publique en avril 1976. Le projet prévoit la création :

- des aides-techniques de laboratoire recrutés au groupe VI (catégorie C) avec un grade unique,
- des techniciens de laboratoire en catégorie B avec débouché au grade de technicien principal.

Ce texte a été rejeté par le Ministère de la Fonction Publique. Le S.G.A.C.-C.G.T. maintient sa revendication d'un statut global qui constitue le seul moyen de régler l'ensemble des carrières des agents concernés.

D — **Statut des enseignants des Ecoles Nationales d'Art :**

Ce texte, achevé en 1976, se trouve auprès des Ministères des Finances et de la Fonction Publique. Ce statut de catégorie A permettrait de constituer un corps d'enseignants titulaires, les enseignants non-titulaires actuels ayant toute liberté de demander ou non leur intégration.

E — **Statut des enseignants du supérieur :**

Ce texte, déposé aux Ministères des Finances et de la Fonction Publique, crée 2 corps de catégorie A : les professeurs et les maîtres-assistants. Le S.G.A.C.-C.G.T. a mené une longue bataille pour la reconnaissance de la spécificité d'un enseignement supérieur au Ministère de la Culture dans les établissements qui assument en partie ou en totalité un enseignement supérieur, dont la liste devra être fixée par arrêté ministériel (E.N.S.-A.D., E.N.S.B.A. et éventuellement écoles nationales d'art dans lesquelles serait institué un 3e cycle.)

F — **Statut des personnels des parcs et jardins de l'Architecture :**

Adopté à l'unanimité au C.T.P. de l'Architecture du 28 janvier 1976 en tenant compte de la publication du statut interministériel des personnels ouvriers et de maîtrise de septembre 1975 , ce texte est actuellement soumis aux finances et à la Fonction Publique.

G — **Statut du personnel de la Réunion des Musées Nationaux :**

Un statut de droit public a été rédigé en juin 1976 (statut type C.N .R.S.). Il a été déposé aux Ministères des Finances et de la Fonction Publique en juin 1978. La position prise par les pouvoirs publics sur cette question de la nature juridique des établissements sous tutelle du Ministère conditionne notre stratégie par rapport au statut du personnel de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, et du Centre National de la Cinématographie, pour lesquels existe actuellement le même vide juridique.

H — **D'une manière générale, le S.G.A.C.-C.G.T. œuvre à l'élaboration de statuts modernes pour tous les autres personnels n'en bénéficiant pas.**

Deux textes statutaires ont abouti en 1978 :

- **le statut des personnels de la Recherche** définit des dispositions semblables à celles existant pour les agents du C.N.R.S., mais les personnels restent des agents non-titulaires. C'est pour cette raison que, bien que ce statut ait apporté des améliorations immédiates, le S.G.A.C.-C.G.T. revendique la titularisation des personnels de la recherche.

- **le statut particulier des personnels de documentation de la Culture et de l'Architecture** a été publié au Journal Officiel du 7 novembre 1978. Les arrêtés fixant les listes des titres et diplômes requis, fixant l'organisation des examens professionnels prévus pour la constitution initiale du corps et fixant la composition de la commission spéciale d'intégration sont parus au Journal Officiel du 11 janvier 1979. Le statut prendra effet à la date de sortie du J.O. Le syndicat mène la lutte pour que ce texte soit publié avec l'effet rétroactif promis, à savoir au 1er janvier 1978.

En ce qui concerne la commission d'intégration, la C.G.T. dénonce le fait que les représentants des syndicats en soient exclus et elle invite les intéressés à être très vigilants quant aux diverses manœuvres qui pourraient tendre à éliminer certains ayants-droit de cette intégration.

3. Accélérer l'amélioration des statuts existants.

a. Le S.G.A.C.-C.G.T. exige la révision des statuts des personnels des Manufactures (Sèvres, Mobilier National, Manufactures Nationales de Tapis et Tapisseries des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie) pour les adapter aux exigences d'aujourd'hui.

b. Il revendique, dans tous les autres cas nécessaires, l'amélioration et la modernisation des textes existants.

4. Lutter contre les déclassements catégoriels.

Le S.G.A.C.-C.G.T. pose les revendications indiciaires suivantes :

a. Maintien de la catégorie A pour les corps des artistes liciers, compagnons teinturiers et des céramistes d'art des Manufactures Nationales des Gobelins et Sèvres.

b. Intégration dans l'échelle B-Type de tous les emplois relevant de la catégorie B.

c. Reclassement avec effet au 1er janvier 1970 des agents des catégories C et D dont le reclassement avait été bradé en 1969 et 70 et qui n'ont obtenu un reclassement qu'à compter du 1er janvier 1971. L'Administration ne considère pas ces agents comme des fonctionnaires à part entière.

5. Obtenir une répartition équitable des primes, indemnités et heures supplémentaires.

a. Attribution à tous les agents titulaires et non-titulaires qu'ils relèvent des services extérieurs ou de l'Administration centrale de primes et heures supplémentaires identiques par catégorie d'emploi. La CGT considère ces primes et heures supplémentaires comme des compléments de salaire. Le S.G.A.C.-C.G.T. demande que soit supprimée l'archaïque notion de services centraux et services extérieurs.

b. Amélioration des indemnités diverses en fonction des services réellement rendus (leur multiplicité ne permettant pas de toutes les énumérer), et indexation de celles-ci en fonction du coût de la vie.

c. Paiement des heures supplémentaires réellement effectuées ou récupération par un temps de repos double.

d. Communication aux syndicats de toutes les enquêtes menées par l'Administration à ce sujet.

c. Respect des avantages attribués aux personnels ; en aucun cas l'attribution de nouvelles primes ne doit entraîner une diminution des acquis, comme a tenté de le faire l'Administration avec la prime des restaurateurs des Musées.

6. Rechercher l'amélioration des conditions de travail.

Les personnels du Ministère de la Culture subissent encore dans maints secteurs des conditions de travail très dégradées. Le S.G.A.C.-C.G.T. exige :

a. L'amélioration des conditions de travail dans le domaine des locaux, de l'hygiène et de la sécurité. A cet effet, il est urgent que tous les comités techniques paritaires de direction et le C.T.P.M. soient convoqués pour examiner l'ensemble des diverses situations.

b. La limitation des horaires de travail à 40 heures maximum hebdomadaires en 5 jours et réduction progressive à 35 heures sans perte de salaire.

7. Faire appliquer les textes de formation professionnelle continue

Dans tous les cas, la S.G.A.C.-C.G.T. lutte pour le respect de la législation relative à la formation professionnelle continue. Il revendique la mise en œuvre dans tous les services de la formation professionnelle continue permettant de combattre au maximum la ségrégation sociale actuelle et tendant à ouvrir de réelles perspectives de promotion sociale pour tous les agents et principalement pour les catégories les plus défavorisées.

8. Garantir et développer les droits syndicaux

Le S.G.A.C.-C.G.T. mène la lutte pour le respect de la circulaire du 10 mars 1975 sur les droits syndicaux, en particulier sur les droits acquis. Il met tout en œuvre, y compris les moyens juridiques, pour garantir les décharges de service attribuées aux permanents nationaux en fonction de la représentativité des organisations syndicales. Il développe dans toutes les sections syndicales la pratique des droits syndicaux et leur extension.

Il exige que soient poursuivies les négociations nationales sur les locaux syndicaux et sur la mise à jour des textes.

Il condamne comme illégale la circulaire du Ministère concernant les agents tenus de demeurer à leur poste en cas de grève, et veille à faire appliquer pour tous les personnels le plein exercice du droit de grève.

9. Obtenir une véritable action sociale et une meilleure gestion des logements de fonction.

a. La mise en place d'un véritable service social, en faisant réellement fonctionner le Comité de l'Action Sociale (ne plus en faire une chambre d'enregistrement) avec des crédits indispensables pour la mise en place de cantines, crêches, colonies de vacances, maison de repos, etc. au profit des agents actifs et retraités du Ministère et de leurs familles.

b. L'attribution de crédits suffisants et de moyens en personnel et matériel pour permettre le fonctionnement de l'A.D.E.A.C., seule association représentative des personnels du Ministère.

c. L'amélioration et la création de cantines, l'attribution de chèques-restaurants promis par A. Malraux en 1968.

d. Des salles de repos, de jeux et de détente.

e. Le bénéfice de l'Arbre de Noël, tant en province qu'à Paris, toutes discriminations entre services devant cesser.

f. L'institution régulière de visites culturelles pour le personnel, notamment à l'occasion de grandes expositions, et l'attribution de billets de spectacle.

g. L'accélération de l'amélioration des logements de fonction qui sont pour beaucoup insalubres et ne correspondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité.

h. L'augmentation des attributions de logements proches des lieux de travail à des loyers et charges en rapport avec les traitements.

10. Lutter pour mettre fin au recrutement des non-titulaires

La politique du Ministère est de placer hors statut de la Fonction Publique tous les services nouvellement créés (ex. : Centre Pompidou). En matière de culture, le mot d'ordre est : défonctionnarisation, les structures étatiques classiques étant vues comme des freins à l'esprit de novation. Les personnels font largement les frais de ces situations et vivent sans garanties ni protection juridique. Dans l'ensemble du Ministère, les non-titulaires représentent 35 % des emplois. Le pourcentage atteint 80 à 100 % dans les établissements sous tutelle : Réunion des Musées Nationaux, Centre Pompidou, Centre National de la Cinématographie, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. Dans ces secteurs aussi se multiplie le travail à temps partiel, en direction notamment des jeunes et des femmes.

Le S.G.A.C.T.-C.G.T. exige :

a. Des statuts pour les personnels des établissements sous tutelle (cf. 1er paragraphe),

b. La transformation progressive des emplois de contractuels, auxiliaires et vacataires en postes de titulaires avec intégration des agents,

c. L'abandon du recours à l'emploi d'agents payés par indemnités par référence à l'indice 100, situation qui concerne plus particulièrement les gardiens des Monuments Historiques et des personnels relevant de la C.N.M.H.S.

d. La fin du recrutement sur des emplois à temps partiel.

e. L'arrêt de la mise en place de corps parallèles de contractuels à qui sont attribués des compétences et responsabilités relevant de corps de titulaires, ce qui entraîne une désorganisation des services.

11. Obtenir le classement en service actif

a. des agents des fours de la Manufacture de Sèvres,

b. des teinturiers de la Manufacture des Gobelins

c. des monteurs en bronze du Mobilier National,

d. des gardiens des Grottes Préhistoriques de Dordogne

et ouverture de négociations pour examiner les nombreuses autres catégories qui devraient bénéficier de ce classement.

12. Agir pour le respect des textes de la fonction publique et pour une meilleure information dans les services.

L'autoritarisme de l'Administration ne cesse de se renforcer à tous les niveaux de la hiérarchie. Le S.G.A.C.-C.G.T. mène une bataille constante pour le respect des textes de la Fonction Publique : lois et décrets, Statut Général des Fonctionnaires, circulaires administratives, etc., textes constamment battus en brèche par ceux qui devraient en principe scrupuleusement les appliquer.

Parallèlement, le S.G.A.C.-C.G.T. agit pour obtenir que l'Administration organise mieux la diffusion des informations en direction des personnels, non seulement sur son fonctionnement interne (réunions paritaires, vacances de postes, notes de service, etc.) mais aussi sur les missions culturelles, techniques ou administratives des services.,

Le secret des affaires caractérise les orientations gouvernementales en matière d'organisation administrative du Ministère. C'est ainsi que les personnels et les syndicats ont été mis devant le fait accompli à propos de la mise en place début 1978 des 23 directions régionales des Affaires Culturelles et de l'éclatement de la Direction de l'Architecture dans le courant de cette même année.

C'est pourquoi le S.G.A.C.-C.G.T. exige que les comités techniques paritaires de direction et ministériel ne soient plus considérés par l'Administration comme des organismes sans importance, mais que soit respecté leur rôle démocratique et la périodicité de leur convocation.

13. Prendre en charge toutes les revendications spécifiques.

Le S.G.A.C.-C.G.T. développe son action en direction des diverses catégories d'agents : ce sont les revendications spécifiques concernant les femmes du Ministère, les jeunes, le personnel d'encadrement, les travailleurs originaires des D.O.M. et T.O.M., les retraités des Affaires Culturelles, le travail d'analyse et de recherche étant confié aux commissions nationales dépendantes du Bureau National.

a. Notre syndicat prend en charge les aspirations des femmes salariées du Ministère dont les services tendent à se féminiser de plus en plus et que l'on retrouve en nombre important dans notre syndicat, à plus de 40 %, et à tous les postes de responsabilité syndicale.

b. De la même manière, les jeunes, spécialement attirés par le Ministère de la Culture, prennent vite conscience qu'aucune ouverture culturelle ne leur est offerte dans leur propre Ministère et luttent très nombreux avec le S.G.A.C.-C.G.T. pour une existence plus juste et plus humaine.

c. Par son affiliation à l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT (U.G.I.C.T. - C.G.T.), notre syndicat offre aux personnels de toute la catégorie A (administratifs, scientifiques, enseignants) et des personnels techniques de la catégorie B des possibilités spécifiques d'expression et de lutte concernant le rôle de l'encadrement, les carrières au rabais, les niveaux de recrutement, l'aspiration à une administration véritablement démocratique, l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion. A travers leurs propres revendications, les cadres peuvent ainsi, de manière dynamique, soutenir solidairement les revendications des plus défavorisés.

d. Compte tenu de la présence dans notre Ministère d'un nombre important de travailleurs originaires des D.O.M. et T.O.M., qui se trouvent en général dans les emplois les plus modestes, le S.G.A.C.-C.G.T. s'emploie à donner son soutien le plus actif à ces pesonnels, en prenant part aux grandes campagnes de l'U.G.F.F., et en intervenant à tous les niveaux, y compris au plan individuel, pour faire reculer les tentatives racistes ou xénophobes et faire appliquer intégralement les droits de ces agents.

c. Le S.G.A.C.-C.G.T. organise les retraités des Affaires Culturelles. Il prend en charge leurs revendications (et en particulier, conseille les agents au moment de leur départ en retraite, etc.). Il revendique certains droits spécifiques dont devraient bénéficier tout naturellement les ex-agents du Ministère de la Culture : gratuité de certaines manifestations culturelles (ex. : conférences de la C.N.M.H.S.), entrée dans les salles de spectacle, sorties collectives et création d'une maison de retraite

Le S.G.A.C.-C.G.T., soit au plan national, soit dans ses sections syndicales, s'engage à prendre en charge et à défendre jusqu'au succès toutes les revendications des travailleurs du Ministère de la Culture. Pour cela, il est primordial que les agents du Ministère renforcent sans cesse leur confiance dans notre syndicat et s'engagent encore plus nombreux dans la lutte en qualité de syndiqués, ou de militants s'ils en font le choix.

Toutes les composantes du S.G.A.C.-C.G.T. ont le devoir de développer le front syndical unitaire, sans lequel rien ne se fera de durable pour les personnels, car tout montre que le Gouvernement limite de plus en plus les moyens des Administrations.

Il n'y a pas de grandes et de petites revendications. Le combat syndical du S.G.A.C.-C.G.T. doit se mener dans tous les domaines en même temps, de la revendication la plus générale à la revendication la plus particulière, au plan des améliorations imédiates comme au plan des aménagements futurs. Rien n'est à négliger, ni à sous-estimer dans notre combat syndical.

C'est ainsi que cette charte revendicative générale doit être le support des cahiers revendicatifs locaux des sections syndicales qui sont les mieux à même de porter témoignage des problèmes des salariés de leur secteur et de les rassembler sur des objectifs communs dans lesquels ils se reconnaissent. Le S.G.A.C-C.G.T. doit travailler, avec les sections syndicales à l'écoute des travailleurs, à développer et à diversifier encore mieux son champ d'activité pour faire en sorte d'être l'outil efficace dont les personnels du Ministère de la Culture ont besoin.

1 RESOLUTION SUR L'ORGANISATION

L'organisation

A — **Le syndicat général : un instrument efficace au service des travailleurs.**

Les délégués au 4e congrès ont examiné les problèmes que pose l'organisation du syndicat général à la lumière de la situation générale et les luttes revendicatives.

Le syndicat Général a démontré en 8 ans d'existence qu'il était l'instrument le plus efficace pour mener les luttes générales et particulières et pour assurer la défense des intérêts des personnels.

L'aggravation de la crise du système capitaliste fait que les problèmes des travailleurs sont de plus en plus liés les uns aux autres.

Face à l'Etat-patron, qui est notre employeur par l'intermédiaire du Ministère de la Culture et de la Communication, il est plus que jamais nécessaire d'avoir une organisation C.G.T. unique, capable de coordonner les actions générales et particulières, de riposter au niveau qui convient aux atteintes aux droits des personnels, de mettre le syndicat au plus près des travailleurs en surmontant les difficultés provoquées par la dispersion des personnels et l'émiettement des services, en coordonnant les liaisons internes de notre organisation et en faisant jouer la solidarité de tous au profit des travailleurs sur leur lieu de travail.

Le regroupement de nos forces a aussi permis à la C.G.T. de s'imposer comme la première force syndicale au Ministère de la Culture : les élections l'ont prouvé depuis le référendum de 1975, mais également les confrontations avec l'Administration où, seule des six organisations du Ministère, la C.G.T. est capable d'occuper tout le terrain revendicatif, entraînant souvent les autres sur ses positions, malgré l'incontestable dégradation de l'unité d'action depuis quelques années.

Le Syndicat Général a renforcé dans nos administrations le développement des idées de lutte de classe : le S.G.A.C.-C.G.T. a pour première tâche d'expliquer au personnel la nature du système capitaliste qui engendre la crise, la nécessité d'une rupture avec ce système pour en sortir et les dangers des tendances réformistes de compromission avec le pouvoir en place.

B — **Comment améliorer notre organisation**

Les délégués au 4e congrès considèrent que l'idée de la nécessité d'un Syndicat Général C.G.T., pratiquant un syndicalisme de classe et de masse, a progressé parmi nos adhérents.

Toutefois, certains défauts dans notre fonctionnement doivent être évités ou corrigés.

Pour une bonne efficacité et une réelle démocratie syndicale, il est indispensable que, dans le développement de leur activité, les différents organismes progressent d'un même pas : il nous faut une direction solide, une Commission Administrative et un Bureau National assumant toutes leurs responsabilités, mais aussi des sections fonctionnant au mieux de leurs possibilités.

Pour mieux défendre les intérêts de tous les travailleurs ils nous faut :

- Renforcer la C.G.T. en nombre d'adhérents : la progression de plus de 10 % en 1977 est positive mais reste inférieure à notre objectif,
- Implanter nos sections partout en surmontant les difficultés qui découlent de la structure administrative très morcelée du Ministère,
- Trouver des structures syndicales souples qui permettent de nous adapter aux modifications des structures gouvernementales : c'est ainsi que nous avons établi des contacts avec la Fédération CGT de l'Equipement en raison du transfert des Unités Pédagogiques d'Architecture au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Un développement équilibré du Syndicat Général et de ses sections suppose plusieurs choses :

- Il faut lutter contre la tendance à se dessaisir dans certaines sections de la responsabilité des luttes parce qu'il existe une direction nationale qui suppléerait à tout. Sur le terrain, personne ne peut remplacer les cégétistes locaux pour prendre en main l'action syndicale : ce qui était évident avant l'unification en un seul syndicat général C.G.T. l'est tout autant maintenant.
- Il faut éviter de créer une coupure artificielle entre les revendications générales qu'on jugerait à tort du ressort exclusif du Bureau National et des revendications particulières dont au contraire il ne s'occuperait pas : une telle conception serait en retrait sur nos positions de lutte de classe et stériliserait notre action revendicative.
- Il faut éviter la tentation de centraliser toute notre activité : direction nationale et militants locaux doivent tous, à égalité de droits et en fonction de leurs responsabilités, participer à la mise en application de notre orientation et de nos revendications définies en congrès.

C — **La section syndicale, organisme primordial du syndicat général**

Plaque tournante de l'action syndicale, la section est une structure émanant des travailleurs eux-mêmes, en prise directe avec les réalités quotidiennes. Face aux chefs de service seule la section syndicale peut rendre réelle la C.G.T. sur le terrain.

La section permet d'obtenir la satisfaction de nombreuses revendications que des travailleurs inorganisés mettent beaucoup plus de temps à présenter et qui transitent souvent inutilement par Paris. En réglant sur le terrain tout ce qui peut l'être, la section syndicale fait la démonstration directe de l'efficacité de la C.G.T., popularise notre action en allant au-devant des problèmes des travailleurs et crée les conditions du renforcement nécessaire.

L'organisation en section facilite grandement l'exercice de la démocratie syndicale : nous savons d'expérience que la participation des adhérents isolés à la vie de l'organisation est difficile. Au contraire, créer une section c'est se donner les moyens de mieux s'insérer dans le fonctionnement de tout le syndicat.

La forme des sections peut être diverse pour tenir compte des réalités :

Il en existe par catégorie de personnel, par direction nationale, par établissement ou par localité, la forme retenue devant être celle qui est la mieux ressentie comme nécesaire par les syndiqués concernés.

Il est toutefois net que, sauf situation particulière, la forme la plus efficace est la section locale d'établissement regroupant tous les personnels travaillant ensemble face à leur chef de service.

Dans les départements, on constate encore un décalage dans la syndicalisation par rapport à Paris. Les possibilités sont pourtant grandes comme en témoignent les adhésions isolées qui nous parviennent.

Les délégués au 4e congrès considèrent, qu'avec la mise en place des directions régionales et le renforcement de leurs attributions, il convient plus que jamais de créer en province des sections locales regroupant les agents des différents services régionaux du Ministère.

Le bon fonctionnement de la section passe par l'existence d'un bureau réellement constitué et déclaré à l'Administration. Il ne s'agit pas de personnaliser l'action syndicale mais l'efficacité ne peut être réelle que si la C.G.T. agit au grand jour.

Les délégués au 4e congrès mandatent la direction élue pour veiller à la solidité des sections, l'affaiblissement de l'une d'entre elle étant préjudiciable à l'activité du Syndicat Général dans son ensemble et au renforcement de la C.G.T.

Cette solidité suppose un bureau régulièrement et périodiquement élu par l'ensemble des syndiqués pour assurer la permanence de l'activité et les contacts avec le Syndicat Général, pour imposer l'obtention des libertés syndicales, pour veiller à la circulation des informations et à la tenue des assemblées des syndiqués et du personnel et assurer ainsi le développement de la démocratie syndicale.

D — **Perfectionner le fonctionnement des organismes de direction**

Les délégués au 4e congrès considèrent que le développement positif d'un syndicalisme de classe et de masse au service de tous a été rendu possible par le fonctionnement démocratique de notre organisation à tous ses échelons et par le respect des statuts. L'amélioration du travail collectif des organismes nationaux doit encore être poussée pour les mettre à même de mieux jouer leur rôle.

• La commission administrative nationale

La C.A., réunie au moins deux fois par an, est l'organisme de direction entre deux congrès. Dans la pratique, ses membres ont parfois du mal à assumer cette responsabilité, leur contribution se limitant à une analyse des problèmes de leur secteur. Des efforts doivent être faits pour une meilleure préparation des réunions de la C.A., afin de lui permettre de mieux débattre la politique nationale du Syndicat et de prendre des décisions réellement collectives. Il est souhaitable, d'autre part, que les membres de la C.A. soient encore plus régulièrement en contact avec la permanence et le Bureau National, entre deux réunions, afin de suivre de plus près l'activité nationale et de contribuer à sa mise au point et à son exécution.

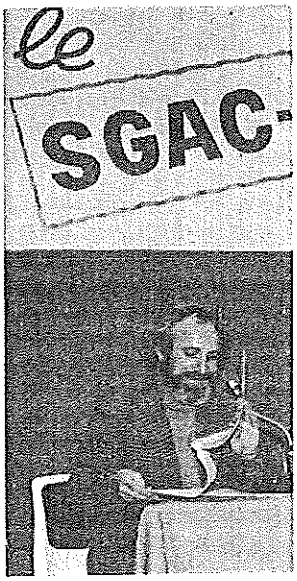

• Le bureau national

Réuni tous les quinze jours, le Bureau National assure effectivement son rôle directeur. Son fonctionnement régulier est un facteur essentiel du renforcement de notre action syndicale, de sa continuité et de la rapidité d'intervention de la C.G.T. face à l'Administration.

Si le caractère collectif des décisions prises par le Bureau National est au niveau qui convient, un effort doit être fait pour améliorer la répartition des responsabilités, **en particulier en ce qui concerne l'animation des collectifs nationaux sur des problèmes intercatégoriels ou catégoriels : un manque d'initiative sur les activités spécifiques serait préjudiciable au développement de la bataille des idées et au renforcement.**

Le 4e congrès mandate le Bureau National élu pour veiller à l'application des décisions démocratiques en matière de mise en place de collectifs et au fonctionnement réel et efficace de ceux-ci.

La participation des membres du Bureau National à l'exécution des décisions doit aussi être renforcée pour soulager la permanence nationale et afin que chaque membre du Bureau National ait la capacité de jouer pleinement son rôle de dirigeant national auprès des syndiqués et des travailleurs, et d'être perçu comme tel par eux.

En matière d'organisation, les délégués au 4e congrès renouvellent la recommandation du 3e congrès que les membres du Bureau National se répartissent par secteurs locaux le contrôle de l'implantation et du renforcement de la C.G.T.

• Le secrétariat national et la permanence

Chargé de veiller à l'exécution des décisions du Bureau National, le Secrétariat National a accompli sa tâche avec esprit de responsabilité mais son rôle en tant qu'organisme exécutif n'est pas réalisé au mieux notamment en raison du déséquilibre dû au fait que certains de ses membres sont permanents nationaux et d'autres non.

L'accroissement des tâches de la permanence nationale est réel : multiplication des réunions administratives, direction de l'activité générale, responsabilité en matière d'organisation et notamment aide permanente à apporter aux sections, coordination des problèmes intéressant plusieurs sections, participation aux travaux des organismes confédéraux : U.G.I.C.T., U.G.F.F., F.E.N.-C.G.T., U.D. de Paris. A ces tâches, s'ajoute la prise en charge des problèmes individuels des adhérents qui alourdit considérablement le travail de la permanence, parfois au détriment de l'intérêt collectif.

Les délégués au 4e congrès estiment essentiel de créer les conditions d'un fonctionnement efficace de la permanence nationale par des mesures d'organisation permettant une meilleure répartition des tâches. Ils mandatent dans cet esprit la direction élue pour veiller à l'utilisation la plus efficace des décharges de service, décharges permettant aux secrétaires nationaux d'assurer leur mandat d'une part et décharges mises à disposition des sections dans le but de mieux coordonner l'activité syndicale entre celles-ci et la direction nationale.

2. Les finances syndicales

Si la C.G.T. est le nerf de la classe ouvrière et le soutien des travailleurs dans les actions, les cotisations elles, sont celui des organismes de la C.G.T.

Ce n'est pas pour rien que les précédents congrès confédéraux et nos 2e et 3e congrès souhaitent des cotisations mensuelles allant vers le 1 % du salaire.

Notre syndicat s'efforce de répondre aux besoins nouveaux qui se présentent et cherche à améliorer les moyens de fonctionnement et d'organisation, de presse et propagande mais aussi d'éducation syndicale par des moyens plus modernes et mieux adaptés.

A partir de ces efforts, il surgit un besoin financier plus important que la part qui revient au Syndicat Général ne peut couvrir. Pour donner à notre syndicat et à nos sections les moyens nécessaires de conduire à bien l'ensemble des activités, il convient d'améliorer la politique financière et la répartition des ristournes.

Les délégués aux précédents congrès de notre syndicat, conscients de l'importance des besoins et de l'importance de cette bataille pour le 1 % des cotisations mensuelles, ont franchi des étapes qui permirent un renforcement des finances mais aussi de la C.G.T.

Les délégués au 4e congrès considèrent comme nécessaires et justifiées les décisions des précédents congrès confédéraux et nationaux du S.G.A.C.-C.G.T. Les délégués au 4e congrès tout en étant conscients de l'utilité de porter la cotisation à 1 %, estiment qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter la cotisation dans le contexte actuel et de reporter la discussion de cette étape au prochain congrès.

Ils décident également, compte tenu des besoins que rencontre le Syndicat Général, dans l'achat de matériel de presse et propagande (papier, encre, stencils et fournitures diverses), de porter la ristourne revenant au Syndicat à 2/3 des cotisations et à 1/3 pour les sections, à compter du 1er janvier 1979.

Cette décision a pour but d'éviter la thésaurisation à perte de fonds non-utilisés dans les sections, mais elle ne diminue en rien les moyens de celles-ci car en cas de besoin de leur part la trésorerie générale donnerait aux sections les moyens financiers pour mener leurs actions.

Les délégués au 4e congrès, conscients des problèmes financiers et de trésorerie que rencontre le Syndicat dans les paiements des sections au syndicat en cours d'année,

• recommandent des versements trimestriels des cartes placées et timbres ;

• souhaitent également que les sections, avec l'aide de la Trésorerie Nationale, effectuent directement les versements des cotisations aux Unions Départementales et aux sections départementales de l'U.G.F.F., au lieu de les verser comme aujourd'hui par l'intermédiaire du Syndicat Général ; cette mesure permettra un meilleur contact de nos sections avec les U.D., U.L. et U.G.F.F. ;

• appellent tous les militants à participer activement à la campagne d'explication de ces mesures financières auprès des adhérents afin de faire comprendre que c'est l'intérêt du syndicat — et partant des adhérents — de permettre le développement du fonctionnement et de l'action de notre organisation à tous les niveaux.

La prise en main de ces questions d'organisation et la bataille des idées est considérée par les délégués au 4e congrès comme les éléments déterminants du combat général que mène la C.G.T. pour réunir les conditions indispensables à l'élévation du niveau et de l'ampleur des luttes unies de la classe ouvrière et des travailleurs.

De plus, c'est par une bonne organisation, une bonne utilisation de la presse et de la propagande, une éducation syndicale soutenue et améliorée, des finances saines au niveau des besoins, que seront créées les conditions pour un renforcement de la C.G.T. aux Affaires Culturelles afin d'en faire une véritable organisation de classe et de masse au service des travailleurs.

3. La presse et la propagande syndicale dans la bataille des idées

L'adhésion à la C.G.T., aux idées de celle-ci et à ses positions repose pour une large sur la manière et les efforts que nous faisons pour les faire connaître.

Le patronat et le gouvernement renforcent leur main-mise sur les grands moyens d'information, presse écrite et audiovisuelle, et les mettent au service de leur propagande idéologique afin d'entretenir la confusion, masquer leur responsabilité dans la faillite économique et sociale, dénaturer les positions des organisations de lutte de classe et en particulier de la C.G.T.

L'importance de cette bataille idéologique fait que plus jamais nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour faire connaître nos positions.

Pour cela nous disposons d'instruments irremplaçables :

• LA VIE OUVRIERE, hebdomadaire de la C. G .T., contient tous les éléments nécessaires à l'information des travailleurs sur les réalités de la situation économique et sociale ; elle présente le bilan des luttes revendicatives dans tous les secteurs, elle nous permet de mieux connaître, donc de mieux faire connaître autour de nous, les analyses de la C.G.T.
Le contenu de la Vie Ouvrière intéresse chaque adhérent. Il convient que chacune de nos sections fasse l'effort de conviction et crée un poste de diffusion de la Vie Ouvrière.

• **Antoinette,** apporte les éléments plus spécifiques aux conditions de travail, de vie et au plan social des femmes salariées. Tout en veillant à conserver un caractère particulièrement attractif, c'est le seul mensuel qui s'adresse aux femmes en tant que travailleuses actives et fait barrage au bourrage de crâne de la presse féminine qui tente de réduire le rôle de la femme.

• OPTIONS, organe de l'U.G.I.C.T., à amélioré sa formule, en devenant options-quinzaine, et permet donc de mieux diffuser les idées de la C.G.T. auprès de cadres et techniciens.
En plus de ces organes généraux, les délégués au 4e congrès recommandent aux militants et aux sections elles-mêmes de s'abonner aux revues confédérales qui s'adressent plus particulièrement aux responsables de la C.G.T.

• Il est indispensable que chaque section reçoive le PEUPLE qui contient toutes les prises de positions officielles de la C.G.T. le PEUPLE est un instrument de travail indispensable à toute organisation confédérée à la C.G.T.

• Au niveau de la Fonction Publique, la TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES, organe de l'U.G.F.F., donne toutes les informations nécessaires sur les droits et les revendications des salariés de l'Etat. Les adhérents y trouvent notamment les explications de l'U.G.F.F. sur les nouveaux textes réglementaires les plus importants.

• Au niveau de notre Syndicat l'ESPOIR SYNDICAL a pour but de renforcer la coordination de tous les secteurs du Ministère et de faire connaître les positions du S.G.A.C.-C.G.T.
Les délégués au 4e congrès souhaitent que l'Espoir Syndical soit encore mieux la voix de la C. G.T. auprès des travailleurs du Ministère.

La presse et la propagande dans une organisation comme la nôtre sont les éléments déterminants pour la bataille des idées et notre renforcement, ainsi que pour créer les meilleurs conditions de la démocratie ouvrière, au-delà de la démocratie syndicale. Mais surtout, c'est le moyen de progresser en donnant à chaque syndiqué et salarié les informations, analyses, orientations et positions nécessaires pour faire aboutir les revendications et participer pleinement à l'avènement d'une société nouvelle pour notre pays.

4. L'éducation syndicale

Une bonne formation syndicale de tous nos militants est indispensable pour les armer des connaissances théoriques nécessaires dans la bataille idéologique que nous devons mener contre le pouvoir et pour mieux leur faire prendre conscience des principes du syndicalisme de classe et de masse afin d'améliorer notre organisation et notre action.

Les délégués au 4e congrès réaffirment la nécessité de développer l'éducation de masse, c'est-à-dire l'initiation syndicale au niveau de chaque section par des assemblées générales permettant aux adhérents de mieux connaître les analyses de la C.G.T., d'en discuter et de faire vivre ainsi la démocratie syndicale.

Au niveau du Syndicat Général, deux stages ont été tenus chaque année. Afin d'en renforcer l'efficacité, il faudrait que les sections aient un rôle encore plus actif pour inciter leurs militants à suivre ces stages et veiller à leur proposer après le stage des responsabilités syndicales.

De même, le Syndicat doit améliorer le fonctionnement de sa commission d'éducation syndicale afin de suivre les stagiaires et de leur proposer plus systématiquement de faire un stage de niveau moyen.
Il doit veiller également à faire suivre les stages spécialisés, par exemple d'éducateurs et d'organisation.

Les délégués au 4e congrès renouvellent la recommandation faire par le 3e

congrès aux camarades de province pour qu'ils participent aux stages organisés par les Unions départementales de l'U.G.F.F. Cette décentralisation de l'action syndicale permettra une meilleure insertion de nos militants dans l'action locale de la C.G.T. et une économie sérieuse pour le Syndicat Général.

En plus de l'éducation syndicale générale, notre Syndicat doit faire porter ses efforts sur des journées d'études sur des questions spécifiques, comme par exemple la stratégie de la C.G.T. dans les organismes paritaires.

Les délégués au 4e congrès s'engagent à tout mettre en œuvre pour que l'éducation syndicale soit prise en compte à tous les niveaux du S.G.A.C.-C.G.T., afin de renforcer la capacité de nos militants à mener les actions efficaces pour la défense des travailleurs.

Bulletin d'adhésion

au Syndicat Général C.G.T. des personnels des affaires culturelles

nom ..... **prénom** .....

date de naissance ..... **grade** .....

direction ou service ..... **traitement net** .....

adresse professionnelle .....

adresse personnelle .....

date d'effet d'adhésion .....

date et signature

Georges MOURADIAN

(Bulletin à remettre à un militant connu de vous ou à adresser à ~~Françoise BOSMAN~~ -
Secrétaire Générale du Syndicat C.G.T. - Grand-Palais - Porte C
Avenue Franklin-Roosevelt - 75008 PARIS)

organismes de direction du SGAC-CGT

commission administrative nationale

conformément aux statuts du syndicat général, la commission administrative nationale comporte 31 membres titulaires et 12 membres suppléants.

membres titulaires :

ALBERTINI Jean-Pasquin
Section du Château de Versailles

BARON Micheline
Section des Monuments Historiques

BEN SAID Alfred
Section de l'E.N.S.B.A.

BESANÇON Christine
Section de Beaubourg

BOSMAN Françoise
Section des Archives

CANON Jean-Marc
Section des Archives

CHAMPAGNAT Patrick
Section des Tuileries

COUSIN Mireille
Section de la Manufacture de Sèvres

COUTEAU Edouard
Section de l'E.N.S.A.D.

DAVID Denise
Section de la rue de Valois

DORION Jean
Section des Fouilles

DOUCET Reynald
Section de la Manufacture de Sèvres

DOUILLET Annie
Section de la R.M.N.

DUGUE Daniel
Section des Pompiers de Versailles

FONTAINE Jacques
Section de la rue de Valois

FRANCHI André
Section du Louvre

GRANDPRE Jean-Claude
Section du Mobilier-Gobelins

LABORET Micheline
Section de Bourges

LACOUR Gilbert
Section du Louvre

LAPRIE Mauricette
Section de Bordeaux

LEBRUN André
Section de Beaubourg

LELOUP Alain
Section de Nice

LEVEQUE Michel
Section de Bourges

MOURADIAN Georges
Section des Archives

PELLISSIER Christophe
Section du Mobilier-Gobelins

PIQUET Alfred
Section de la rue de Valois

RIGOLLET Elisabeth
Section de la R.M.N.

ROBATEL François
Section de la rue de la Banque

SABY Rosette
Section des Fouilles

SOQUET Albert
Section du Louvre

VINCENT Paul
Section des Monuments Historiques

membres suppléants :

BANCAL Elisabeth
Section de la rue de Valois

BLANCHON Louise
Section du Louvre

GACE Christian
Section du Château de Versailles

GOMEZ Brigitte
Section de l'E.N.S.A.D.

HERMON Jean-François
Section de l'E.N.S.A.D.

JENNEPIN Michèle
Section de la rue de la Banque

LEMONNIER André
Section du Mobilier-Gobelins

MARCHAL Danièle
Section du Mobilier-Gobelins

MOTTET Philippe
Section des Archives

PELLISSIER Fabienne
Section du Mobilier-Gobelins

ROSSIGNEUX Michel
Section de Nice

SCHMITZ Jacques
Section des Monuments Historiques

commission de contrôle financier

conformément aux statuts du syndicat général, la commission de contrôle financier comporte 4 membres titulaires et 1 membre suppléant.

membres titulaires :

BOURBONNEUX Monique
Section du Mobilier-Gobelins

CHEYMOL Gérard
Section de la R.M.N.

FLORENTIAU Philippe
Section des Archives

RIVASSEAU Ginette
Section de la rue St-Dominique

membre suppléant :

AUBURTIN Gilbert
Section de la Manufacture de Sèvres

membres du bureau national élus par la commission administrative nationale

conformément aux statuts du syndicat général, le bureau national est composé de 11 membres.

Albertini Jean-Pasquin
Bosman Françoise
Canon Jean-Marc
Champagnat Patrick
Douillet Annie
Franchi André
Grandpré Jean-Claude
Mouradian Georges
Pellissier Christophe
Piquet Alfred
Robatel François
Rivasseau Ginette
(cooptée au Bureau National)

la commission administrative a élu Françoise Bosman, secrétaire générale du syndicat et Georges Mouradian, secrétaire général adjoint du syndicat.

la commission de contrôle financier a élu Ginette Rivasseau, présidente de la commission.

membres du secrétariat national élus par le bureau national

en plus de Françoise Bosman, secrétaire générale et de Georges Mouradian, secrétaire général adjoint, le secrétariat national se compose des 2 autres membres élus suivants :

Patrick Champagnat
Alfred Piquet

ont été élus aux responsabilités de trésorerie :

Patrick CHAMPAGNAT
trésorier national

André FRANCHI
trésorier national adjoint

responsabilités des membres du bureau national

	activités générales	commissions nationales	activités catégorielles	coordination géographique
BOSMAN Françoise Secrétaire Générale Permanence CGT - Grand-Palais Porte C - Av. Franklin- Roosevelt - 75008 PARIS Tél. : 225.03.20 - Poste 341	- **Politique générale du Syndicat** - **Relations avec les diverses organisations de la CGT**	- **Enseignement artistique** - **Femmes**	- **non titulaires**	- **Archives** - **Ecoles d'Art** - **Etablissements sous tutelle**
MOURADIAN Georges Secrétaire Général Adjoint Permanence CGT - Grand-Palais Porte C - Av. Franklin- Roosevelt - 75008 PARIS Tél. : 225.03.20 - Poste 342	- **Politique générale du Syndicat** - **Relations avec les diverses organisations de la CGT** - **Organisation**	- **Culture** - **Cadres**	- **Non-titulaires**	- **Direction des musées** - **Etablissements sous tutelle** - **Adhérents non organisés en section**
CHAMPAGNAT Patrick Secrétaire National Trésorier National Permanence C.G.T. Grand-Palais - Porte C 75008 PARIS. Tél. 225.03.20	- **Finances** - **Coordination des commissions administratives paritaires**	- **Education syndicale**	- **Ouvriers Professionnels** - **Surveillants et gardiens**	- **Palais Nationaux et Monuments Historiques**
PIQUET Alfred Secrétaire National Direction du Patrimoine - Sous Direction des Monuments Histor. 3, rue de Valois - 75001 PARIS Tél. 296.10.40 Poste 23.69	- **Problèmes statutaires et contentieux** - **Coordination des CAP** - **Commission exécutive de l'U.G.F.F.**	- **Formation professionnelle continue**	- **Personnels administratifs**	- **Coordination des secteurs Valois, Banque, rue Saint-Dominique**

ALBERTINI Jean-Pasquin Château de Versailles Atelier de serrurerie ou Permanence CGT de Versailles Tél. 950.58.32			**- Ouvriers Professionnels**	**- Sections de Versailles** **- Direction des Musées**
CANON Jean-Marc Archives Nationales 60, rue des Francs-Bourgeois 75003 PARIS Tél. 277.11.30	**- Propagande**		**- Gardiens et surveillants**	**- Direction des Archives**
DOUILLET Annie Réunion des Musées Nationaux 10, rue de l'Abbaye 75006 PARIS Tél. 329.21.45		**- Femmes**		**- Etablissements sous tutelle**
FRANCHI André Trésorier-adjoint Musée du Louvre - Permanence CGT - 34, quai du Louvre 75001 PARIS - Tél. 260.39.26	**- Finances**		**- Ouvriers Professionnels** **- Gardiens et surveillants**	**- Direction des Musées**
GRANDPRE Jean-Claude Mobilier National 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS Tél. 570.12.60	**- Propagande**	**- Action sociale**	**- Restaurateurs**	**- Manufactures nationales**
PELLISSIER Christophe Manufactures des Gobelins 34, avenue des Gobelins 75013 PARIS Tél. 570.12.60		**- Education syndicale**		**- Manufactures nationales**
ROBATEL François 2, rue de la Banque Service informatique 75002 PARIS Tél. 261.54.80		**- Culture**	**- Personnels de la Recherche**	**- Coordination des secteurs Valois, Banque, rue Saint-Dominique**
RIVASSEAU Ginette Présidente de la Commission de contrôle Financier 53, rue St-Dominique 75007 PARIS Tél. 555.92.03	**- Contrôle financier**	**- Cadres**		**- Coordination des secteurs Valois, Banque, rue Saint-Dominique**